



**Sites de :**

**Mulhouse  
Thann  
Cernay  
Bitschwiller-lès-Thann  
Sierentz  
Rixheim  
Altkirch  
Saint-Louis**

**Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Alsace**

---

**DELEGATION DE SIGNATURE**

## **PREAMBULE A TOUTE DELEGATION**

Vu l'article L 6143-7 du code de la santé publique,

Vu le décret 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace n° 2014/1017 du 17 juillet 2014 portant création de l'établissement public de santé intercommunal dénommé « Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace »,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 04 décembre 2018 portant nomination de Madame Corinne KRENCKER en qualité de directrice du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine n° 2016/1653 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 fixant la composition du Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Alsace,

Vu l'arrêté de l'ARS Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine n° 2016/1899 du 22 juillet 2016 relatif à la fusion du centre hospitalier d'Altkirch, du centre hospitalier de Sierentz et de l'EHPAD de Rixheim avec le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace,

Vu l'organigramme de la direction en vigueur,

La directrice du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace, dénommé ci-après GHR Mulhouse et Sud-Alsace, donne délégation de signature dans les conditions ci-après définies :

Article 1 : Les délégataires ci-après mentionnés s'engagent à utiliser la délégation qui leur est consentie dans le respect de la réglementation en vigueur et à en rendre compte à leur supérieur hiérarchique.

Article 2 : En ce qui concerne les délégations de signatures consenties pour les engagements de dépenses, le délégataire s'engage à utiliser la délégation qui lui est consentie dans le respect de la réglementation et dans la limite des crédits de dépenses régulièrement ouverts et autorisés.

Dans tous les cas, le cumul des dépenses engagées par gestionnaire se fait dans le respect strict du code des marchés publics sans que le cumul des dépenses pour une même famille de produits ne puisse excéder le montant des seuils des marchés publics.

Signature de Mme Corinne KRENCKER
-----------------------------------

**SECRETARIAT GENERAL - DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES, DE LA  
COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES USAGERS**

Màj 01/2024

**Mme Caroline BIGEARD**, secrétaire générale – directrice des affaires générales, juridiques, de la communication, et des relations avec les usagers, dispose de la délégation de signature pour les établissements du GHR Mulhouse et Sud-Alsace pour tout document, courrier relevant :

- du contentieux de l'établissement,
- de la gestion des assurances,
- de la communication,
- des relations avec les usagers,
- de la gestion des instances de l'établissement,
- de la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont elle a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée).

Signature de Mme Caroline BIGEARD

***SIGNE***

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Caroline BIGEARD, **Mme Caroline BELOT**, directrice de la stratégie, coordonnatrice du Pôle Stratégie, Affaires médicales et recherche clinique, dispose de la délégation de signature pour :

- la gestion des assurances,
- la communication,
- la gestion des instances de l'établissement,
- la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont Mme BIGEARD a la charge

Signature de Mme Caroline BELOT

***SIGNE***

En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Caroline BIGEARD, **Mme Claire LOURENÇO**, directrice de la qualité et de la gestion des risques, dispose de la délégation de signature pour :

- les affaires courantes relatives aux contentieux de l'établissement,
- les relations avec les usagers,
- la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont Mme BIGEARD a la charge

Signature de Mme Claire LOURENÇO

***SIGNE***

**Mme Aline WINNINGER**, responsable du service communication, dispose de la délégation de signature pour :

- la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont elle a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée).

Signature de Mme Aline WINNINGER

***SIGNE***

**Mme Gwladys LEGO**, responsable des relations avec les usagers, dispose de la délégation de signature pour :

- la réception des réclamations usagers,
- la gestion de la transmission des dossiers médicaux aux usagers,
- la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont elle a la charge (évaluation annuelle, demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations, avis sur prolongation des contrats à durée déterminée),
- les PV et cartons de scellés.

Signature de Mme Gwladys LEGO

***SIGNE***

**Mme Nancy BURGART**, responsable des affaires générales et juridiques, dispose de la délégation de signature en l'absence de Mme Gwladys LEGO pour :

- la réception des réclamations usagers,
- la gestion de la transmission des dossiers médicaux aux usagers,
- la gestion des ressources humaines des agents placés sous la responsabilité de la direction dont Mme LEGO a la charge (demande de congés, autorisation d'absence, missions et formations),
- les PV et cartons de scellés.

Signature de Mme Nancy BURGART

***SIGNE***